



Chapitre 1 – Administration

1.1 Portée

1.1.1 Méthode d'essai 1

1.1.1.1 La méthode d'essai 1 s'applique aux tissus et matériaux utilisés dans la confection de rideaux, draperies ou autres décors de fenêtres. Les doublures occultantes en tissu enduits de vinyle doivent être testées selon la méthode d'essai 2.

1.1.1.2 La méthode d'essai 1 s'applique aux tissus monocouches et aux rideaux et draperies multicouches, lesquelles couches sont assemblées par couture ou autres moyens. Les doublures occultantes en tissu enduits de vinyle doivent être testées selon la méthode d'essai 2.

1.1.1.3 La méthode d'essai 1 s'applique aux articles textiles suivants :

- (1) Jupes de table
- (2) Linges de table
- (3) Séparateurs de kiosque
- (4) Pièces murales en textile

1.1.1.4 La méthode d'essai 1 ne s'applique pas aux spécimens ayant une densité surfacique de plus de 700 g/m² (21 on/vg²).

1.1.1.5 Aux fins de la méthode d'essai 1, les termes *rideaux*, *draperies* ou *autres décors de fenêtres* incluent, sans s'y limiter, les articles suivants :

- (1) Rideaux de fenêtres
- (2) Rideaux de scènes ou de théâtres
- (3) Stores accordéons verticaux
- (4) Stores à enroulement
- (5) Rideaux séparateurs pour hôpitaux
- (6) Draperies de fenêtres
- (7) Stores verticaux en tissu
- (8) Stores accordéons horizontaux
- (9) Festons
- (10) Stores horizontaux en tissu

Chapitre 4 – Exigences générales pour la méthode d'essai 1

4.1 Dispositions générales

4.1.1 Un spécimen pesé, composé d'une ou de plusieurs couches de textile, doit être suspendu verticalement depuis une épingle, ou autre objet similaire, près de la partie supérieure arrière d'une chambre d'essai ouverte.

4.1.2 Une flamme au gaz précise doit être appliquée au centre de la bordure inférieure du spécimen pendant quarante-cinq secondes, puis retirée.

4.1.3 Il importe de laisser le spécimen brûler jusqu'à ce que la flamme s'éteigne d'elle-même, sans dommages subséquents.

4.1.4 Le spécimen doit ensuite être retiré de l'épingle et, après conditionnement de la pièce, pesé à nouveau.

4.1.5 Le pourcentage de la perte de masse doit ensuite être déterminé et utilisé pour mesurer la propagation de la flamme et les dommages causés au spécimen.

Chapitre 10 – Critères de rendement de la propagation des flammes pour la méthode d'essai 1

10.1 Critères de rendement

10.1.1 Pour réussir la méthode d'essai 1, l'échantillon doit répondre aux critères décrits dans les sections 10.1.1.1 à 10.1.1.4.

10.1.1.1 Les fragments ou particules qui tombent au sol ne doivent pas continuer de brûler pour plus de deux secondes en moyenne pour les 10 spécimens de l'échantillon.

10.1.1.2 La perte de masse moyenne des 10 spécimens doit être de 40 % ou moins.

10.1.2 Si un échantillon ne répond pas aux critères énumérés dans les sections 10.1.1.1 à 10.1.1.4, le matériau sera réputé avoir échoué la méthode d'essai 1.

Veillez noter : les informations du présent document proviennent du «NFPA 701 Standard Methods of Fire Tests for Flame propagation of Textile and Films 2004 Edition. Vous pouvez vous procurer une version complète du NFPA 701 à NFPA sur le site www.nfpa.or